

## Lettre ouverte des personnels d'orientation

→ aux partenaires institutionnels,

→ aux prescripteurs,

→ aux acteurs de terrain,...

## Le savez-vous ? L'an prochain, disparition des Services d'Orientation Professionnelle et démantèlement de l'AFPA

Avec toutes celles et ceux qui, au fil des années, ont tissé avec nous, personnels d'orientation de l'AFPA, des relations de partenariat, de coopération, de complémentarité professionnelle, nous voulons partager les interrogations qui sont les nôtres dans le contexte du projet de transfert à Pôle Emploi de nos activités d'orientation des demandeurs d'emploi vers la formation.

L'orientation à l'AFPA repose sur des métiers qui se sont construits sur 60 ans d'expérience, d'ingénierie, de recherche ; la richesse de nos pratiques tient à la multiplicité des champs d'intervention qui s'enrichissent mutuellement. L'orientation constitue un élément structurant de l'offre de service globale de l'AFPA qui fonde et garantit l'efficacité sociale de notre Association.

Comment comprendre, en ces temps de crise profonde, que l'AFPA soit privée d'un élément central de sa capacité d'intervention ?

Comment sera garantie pour les bénéficiaires et les partenaires « la continuité du service rendu » ?

Le rapport de l'IGAS sur l'expérimentation du CTP souligne l'importance de la « forte culture de l'orientation » des référents AFPA du dispositif, et leur capacité à « mettre en œuvre des méthodes rigoureuses et structurées, pour la phase de diagnostic, de définition et validation du projet ». Comment sera garantie la pérennité du savoir faire, et en particulier le savoir faire « métier », ces méthodes rigoureuses, structurées, éprouvées, développées par l'AFPA depuis des années ?

Le rapport élaboré par les deux directeurs généraux, AFPA et Pôle Emploi, souligne que « l'orientation doit contribuer à sécuriser le bénéficiaire du parcours de formation et le financeur » : c'est en effet le sens de l'acte d'orientation, intégré dans l'offre de service globale de l'AFPA, et dont la visée est de contribuer à la réussite de ses usagers dans l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle.

Que deviendra cette compétence en cas de transfert des personnels d'orientation à Pôle Emploi ?

Que deviendra l'activité d'orientation en direction des personnes en situation de handicap et/ou de fragilité sociale, qui nous sont adressées par les MDPH, les CAP Emploi, les Missions Locales, les PLIE ou les conseillers de Pôle Emploi ? Que deviendra l'activité d'orientation des travailleurs handicapés en direction des Centres de Rééducation Professionnelle ?

Enfin, il nous faut évoquer les conséquences économiques pour l'AFPA d'un tel projet. Le rapport élaboré par les deux directeurs généraux, AFPA et Pôle Emploi, reconnaît que le transfert « fait potentiellement courir à l'AFPA un risque global ».

- Le risque principal porte sur les conditions d'accès aux formations et le nombre de stagiaires accueillis.
- Le second risque porte sur une perte de savoir faire dans le champ de l'accompagnement et du conseil.

Avec, dans les deux cas, des conséquences préjudiciables sans précédent pour les publics...

Le projet de transfert à Pôle Emploi de nos activités d'orientation des demandeurs d'emploi vers la formation suscite des incertitudes profondes, que nous souhaitons porter à votre connaissance et sur lesquelles nous sommes prêts à échanger avec vous.

Le 30 juin 2009